

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

27 janvier 2016
Français
Original : anglais

Session de 2015

Genève, 12 et 13 novembre 2015

Point 15 de l'ordre du jour

Examen et adoption du rapport final

Rapport final

I. Introduction

1. À la quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, les Hautes Parties contractantes sont convenues d'un plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés, tel qu'il figurait à l'annexe I de la déclaration finale (document final, deuxième partie, CCW/CONF.IV/4/Add.1), et, conformément à la mesure 9 du Plan d'action accéléré, de demander « à l'Unité d'appui à l'application de la Convention de continuer à rendre compte annuellement à la Réunion des Hautes Parties contractantes des efforts entrepris et des progrès réalisés en matière d'universalisation de la Convention ». En outre, en sa mesure 10, le Plan d'action accéléré dispose que la question de l'«universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés» devrait être inscrite « en tant que point permanent de l'ordre du jour des Réunions annuelles des Hautes Parties contractantes, au titre duquel le Président désigné, les Hautes Parties contractantes, l'Organisation des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et des organisations régionales pourraient échanger des informations et rendre compte de leurs efforts respectifs faits pour promouvoir l'universalisation ».

2. La quatrième Conférence d'examen a également décidé, comme indiqué dans la décision 3 de la déclaration finale, « de maintenir le Programme de parrainage et de l'inviter instamment à étudier toutes les solutions possibles pour promouvoir l'universalisation et l'application de la Convention et des Protocoles y annexés conformément aux recommandations formulées à l'annexe II de la déclaration finale ».

3. La quatrième Conférence d'examen a décidé en outre, comme indiqué dans la décision 4 de la déclaration finale, « de renforcer l'application du mécanisme de contrôle du respect de la Convention et des Protocoles y annexés, qui avait été défini à la troisième Conférence d'examen et à la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention de 2007 conformément aux recommandations formulées à l'annexe III ».

GE.16-01105 (F) 030316 110316



* 1 6 0 1 1 0 5 *

Merci de recycler 



4. À la Réunion de 2014 des Hautes Parties contractantes à la Convention, tenue les 13 et 14 novembre 2014 à Genève, il a été demandé, comme indiqué au paragraphe 34 du rapport final correspondant (CCW/MSP/2014/9), « à l'Unité d'appui à l'application de la Convention de continuer à lui faire rapport chaque année sur ses activités, ainsi que sur ses coûts estimatifs et ses dépenses effectives ».
5. À la Réunion de 2014 des Hautes Parties contractantes à la Convention, il a été décidé, comme indiqué au paragraphe 36 du rapport final correspondant, d'organiser, sous la responsabilité générale du Président, une réunion d'experts informelle de cinq jours dans la semaine du 13 au 17 avril 2015 pour débattre des questions ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, à la lumière des objectifs et des buts de la Convention. Sous sa propre responsabilité, le Président de la réunion d'experts soumettrait un rapport à la Réunion de 2015 des Hautes Parties contractantes à la Convention, dans lequel il serait rendu compte en toute objectivité des discussions tenues dans ce cadre.
6. À la Réunion de 2014 des Hautes Parties contractantes à la Convention, il a été décidé, comme indiqué à l'alinéa a) du paragraphe 37 du document final correspondant, que la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention se tiendrait les 12 et 13 novembre 2015.
7. À la Réunion de 2014 des Hautes Parties contractantes à la Convention, il a été décidé, comme indiqué au paragraphe 38 du document final correspondant, de désigner M. Ravinatha P. Aryasinha, Ambassadeur de Sri Lanka, comme Président de la Réunion de 2015 des Hautes Parties contractantes à la Convention.

II. Organisation de la Réunion des Hautes Parties contractantes

8. La Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention s'est tenue à Genève les 12 et 13 novembre 2015. Elle a été ouverte le 12 novembre 2015 par le Représentant permanent adjoint de la Pologne, M. Jerzy Bauriski.
9. La Réunion a tenu quatre séances plénières. À sa 1^{re} séance plénière, elle a confirmé la désignation de M. Ravinatha P. Aryasinha, Ambassadeur de Sri Lanka, comme Président.
10. À la même séance plénière, la Réunion des Hautes Parties contractantes a confirmé la désignation de M. Marco Kalbusch, chargé du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, comme Secrétaire général de la Réunion. M^{me} Hine-Wai Loose, de l'Unité d'appui à l'application de la Convention, a exercé la fonction de secrétaire de la Réunion.
11. Les Hautes Parties contractantes à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux de la Réunion : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Malte, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie.

12. Les États signataires dont le nom suit ont participé aux travaux de la Réunion : Égypte, Nigéria, Soudan et Viet Nam.

13. Les délégations des États dont le nom suit ont participé aux travaux de la Réunion en qualité d'observateur : Azerbaïdjan, Côte d'Ivoire, Indonésie, Kirghizistan, Liban, Libye, Mozambique, Myanmar, Singapour, Thaïlande et Zimbabwe.

14. Les représentants des organisations ci-après ont participé aux travaux de la Réunion : Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Ligne des États arabes, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Service de la lutte antimines de l'ONU (SLAM) et Union européenne.

15. Les organisations non gouvernementales et entités dont le nom suit ont participé aux travaux de la Réunion : Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève, Article 36, Association for Aid and Relief (AAR) Japan, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres – Coalition internationale contre les armes à sous-munitions (CMC), Comité international pour le contrôle des armes robotisées (International Committee for Robot Arms Control, ICRAC), Facing Finance e.V., Fondation Digger, Human Rights Watch, Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL), Mines Advisory Group (MAG), Open Roboethics Initiative (ORI), Pax, Pax Christi Irlande et Save the Children.

III. Travaux de la Réunion des Hautes Parties contractantes

16. La Réunion a adopté son ordre du jour (CCW/MSP/2015/1) et son programme de travail (CCW/MSP/2015/2) et a reconduit le Règlement intérieur appliqué précédemment (CCW/CONF.IV/2) et, ce faisant, en a suspendu l'article 3.

17. La Réunion a reçu du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, un message dont lecture a été donnée par M. Michael Møller, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

18. Ont participé à l'échange de vues général les représentants des États et des organisations dont le nom suit : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie, Chine, Colombie, Croatie, Cuba, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sri Lanka, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Zambie, Zimbabwe, Article 36, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Human Rights Watch, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL), Pax, Service de la lutte antimines de l'ONU au nom du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines et Union européenne.

19. Le rapport sur la promotion de l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés (CCW/MSP/2015/4) a été présenté par le Président, qui a rendu compte de la mise en œuvre du Plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés. Le rapport du Programme de parrainage de la Convention (CCW/MSP/2015/5) a été présenté par la Coordinatrice du Comité directeur du Programme, M^{me} Markéta Homolková (République tchèque). La Réunion a accueilli avec

satisfaction les progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés.

20. La Réunion a pris note des inquiétudes exprimées par un certain nombre de Hautes Parties contractantes au sujet d'allégations d'emploi d'armes incendiaires contre des civils.

21. La Réunion a pris note des inquiétudes exprimées par certaines Hautes Parties contractantes au sujet du respect du droit international humanitaire en vigueur, eu égard en particulier à l'emploi de munitions explosives dans des zones habitées.

22. La Réunion s'est félicitée des débats qui se sont déroulés lors de la Réunion d'experts sur les systèmes d'armes létaux autonomes et a pris note du rapport du Président (CCW/MSP/2015/3), qu'il avait soumis sous sa propre responsabilité.

23. Les délégations ci-après ont participé à un débat sur les systèmes d'armes létaux autonomes (dans l'ordre dans lequel elles sont intervenues) : Belgique, Brésil, Chine, Croatie, Cuba, Inde, Iraq, Israël, Irlande, Italie, Japon, France, Allemagne, Mexique, Pays-Bas, Pakistan, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Sri Lanka, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Article 36, Human Rights Watch et Open Roboethics Initiative (ORI).

24. Les délégations ci-après ont participé à un échange de vues sur d'autres questions relevant du champ de la Convention, y compris celle des mines autres que les mines antipersonnel (dans l'ordre dans lequel elles sont intervenues) : Bélarus, Chine, Cuba, France, Inde, Irlande, Israël, Fédération de Russie, Suisse, États-Unis d'Amérique, Service de la lutte antimines de l'ONU au nom du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines, Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG).

25. Conformément à la décision prise par la quatrième Conférence d'examen de renforcer l'utilisation du mécanisme de contrôle du respect de la Convention et des Protocoles y annexés, la Réunion était saisie des rapports nationaux annuels des Hautes Parties contractantes suivantes : Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Mexique, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie et Turquie.

26. Pendant ses travaux, la Réunion a examiné les documents CCW/MSP/2015/1 à CCW/MSP/2015/8 et leurs additifs, et les documents CCW/MSP/2015/WP.1 et CCW/MSP/2015/WP.2, dont la liste figure à l'annexe III. Les documents officiels de la Réunion des Hautes Parties contractantes peuvent être consultés dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://www.documents.un.org>), ainsi que sur le site Web officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/ccw>).

27. La Réunion a accueilli avec satisfaction le nouveau système d'enregistrement audio numérique des séances et conférences officielles, mis en place à l'Office des Nations Unies à Genève et disponible sur le site Web de l'Office.

IV. Conclusions et recommandations

28. La Réunion a accueilli avec satisfaction le rapport sur la promotion de l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés ; les Hautes Parties contractantes ont réaffirmé leur attachement au Plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés. La Réunion a souligné combien il est important d'assurer l'adhésion universelle à la Convention, à son article premier modifié, et aux Protocoles annexés à la Convention, ainsi que le respect de leurs dispositions.

29. La Réunion a recommandé que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président désigné de la cinquième Conférence d'examen de la Convention exercent leur influence en vue de la réalisation de l'objectif d'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés.

30. La Réunion a exprimé sa reconnaissance pour le rapport sur le Programme de parrainage et pour les travaux du Comité directeur. Elle a reconnu l'intérêt et l'importance de ce programme pour la promotion de l'universalisation et le renforcement de la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles y annexés, pour l'intensification de la coopération et de l'échange d'informations entre les Hautes Parties contractantes et les États qui ne sont pas encore parties, ainsi que pour l'élargissement de la représentation géographique des États aux réunions tenues au titre de la Convention. La Réunion a engagé les États en mesure de le faire à contribuer au Programme de parrainage.

31. La Réunion a de nouveau souligné combien il est important que toutes les Hautes Parties contractantes se conforment aux dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés, qu'elles s'attachent à en appliquer pleinement les dispositions et qu'elles aient la volonté résolue de se consulter et de coopérer entre elles en vue de faciliter l'exécution intégrale des obligations énoncées dans la Convention et dans les Protocoles auxquels elles sont parties, dans le but de promouvoir le respect des dispositions de ces instruments.

32. La Réunion a réaffirmé son attachement au mécanisme de contrôle du respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés. En outre, elle a réitéré l'appel lancé à toutes les Hautes Parties contractantes afin qu'elles soumettent les rapports nationaux requis conformément à la décision prise à la quatrième Conférence d'examen à l'effet de renforcer l'utilisation du mécanisme de contrôle du respect des dispositions de la Convention et des Protocoles.

33. La Réunion a exprimé sa gratitude à l'Unité d'appui à l'application de la Convention pour le travail qu'elle a effectué et pour le rapport qu'elle lui a soumis. La Réunion a demandé à l'Unité de continuer à lui faire rapport chaque année sur ses activités, ainsi que sur ses coûts estimatifs et ses dépenses effectives.

34. La Réunion a noté que certains États mettaient en doute l'utilité des comptes rendus analytiques, eu égard à leur coût. D'autres ont estimé qu'il était important de les conserver. Le Président désigné de la cinquième Conférence d'examen de la Convention procédera à des consultations informelles avant la cinquième Conférence d'examen en vue de trouver à ce sujet une solution que toutes les Hautes Parties puissent accepter.

35. La Réunion a décidé qu'une réunion informelle d'experts se tiendrait, sur une durée de cinq jours, la semaine du 11 au 15 avril 2016, pour débattre plus avant des questions ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA), à la lumière des objectifs et des buts de la Convention. Sous sa propre responsabilité, le Président de la réunion d'experts soumettrait un rapport à la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention, en 2016. La réunion d'experts pourrait s'entendre par consensus sur des recommandations

concernant les travaux futurs, pour examen par la cinquième Conférence d'examen, en 2016.

36. À l'issue de consultations menées par le Président, compte tenu du principe de la rotation géographique, la Réunion a décidé de désigner M. Michael Biontino, Ambassadeur d'Allemagne, comme Président de la Réunion d'experts de 2016 sur les SALA, et a adopté les coûts estimatifs de la réunion d'experts (CCW/MSP/2015/7).

37. La Réunion a décidé de désigner M^{me} Tehmina Janjua, Ambassadrice du Pakistan, comme Présidente de la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention.

38. La Réunion a :

a) Décidé que la réunion d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole V sur les restes explosifs de guerre se tiendrait les 6 et 7 avril 2016, à Genève ;

b) Décidé que le groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié se réunirait les 7 et 8 avril 2016, à Genève ;

c) Décidé que la réunion du Comité préparatoire de la cinquième Conférence d'examen se tiendrait du 31 août au 2 septembre 2016, à Genève, sous la responsabilité de la Présidente désignée de la cinquième Conférence d'examen, et en a adopté les coûts estimatifs (CCW/MSP/2015/8/Add.3)¹ ;

d) Décidé que la dixième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V sur les restes explosifs de guerre se tiendrait le 29 août 2016, à Genève ;

e) Décidé que la dix-huitième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié se tiendrait le 30 août 2016, à Genève ; et

f) Décidé que la cinquième Conférence d'examen des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention se tiendrait du 12 au 16 décembre 2016, à Genève, et en a adopté les coûts estimatifs (CCW/MSP/2015/8/Add.2).

39. À la même séance plénière, la Réunion a adopté le projet de rapport final tel qu'il figure dans le document CCW/MSP/2015/CRP.1, avec des modifications apportées oralement. Le document final est publié sous la cote CCW/MSP/2015/9.

¹ Le secrétariat a fait tout son possible pour éviter un chevauchement dans le calendrier relatif au désarmement mais, malgré tous les efforts déployés, aucune autres dates n'ont pu être trouvées.

Annexe I

Ordre du jour provisoire

Cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention

(Tel qu'il a été recommandé par la Réunion de 2015 des Hautes Parties contractantes à la Convention à sa 4^e séance plénière, le 13 novembre 2015)

1. Ouverture de la Conférence.
2. Confirmation de la désignation du Président de la Conférence.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence.
6. Organisation des travaux, y compris ceux des organes subsidiaires de la Conférence.
7. Élection des Vice-Présidents de la Conférence d'examen, ainsi que des Présidents et Vice-Présidents des grandes commissions, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs.
9. Présentation du rapport du Comité préparatoire.
10. Échange de vues général.
11. Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés.
12. Examen de toute proposition concernant la Convention et les Protocoles existants.
13. Examen de propositions concernant des protocoles additionnels à la Convention et de toutes autres propositions.
14. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
15. Rapports des grandes commissions.
16. Rapport du Comité de rédaction.
17. Questions diverses.
18. Examen et adoption des documents finals.
19. Clôture de la Conférence.

Annexe II

**Hautes Parties contractantes à la Convention
et aux Protocoles y annexés (y compris celles
qui ont notifié leur consentement à être liées
par les Protocoles ci-après)**

<i>Hautes Parties contractantes</i>	<i>Convention (121)</i>	<i>Article 1^{er} modifié² (82)</i>	<i>Protocole I³ (116)</i>	<i>Protocole II⁴ (94)</i>	<i>Protocole II modifié⁵ (102)</i>	<i>Protocole III⁶ (112)</i>	<i>Protocole IV⁷ (105)</i>	<i>Protocole V⁸ (87)</i>
Afrique du Sud	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Albanie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Algérie	✓	✓				✓	✓	
Allemagne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Antigua-et-Barbuda	✓		✓			✓	✓	
Arabie saoudite	✓		✓			✓	✓	✓
Argentine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Australie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Autriche	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bangladesh	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bélarus	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Belgique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bénin	✓		✓			✓		
Bolivie (État plurinational de)	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Bosnie-Herzégovine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Brésil	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bulgarie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

² À l'effet d'étendre le champ d'application de la Convention à tous les conflits armés, y compris ceux qui ne revêtent pas un caractère international.

³ Protocole relatif aux éclats non localisables.

⁴ Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs.

⁵ Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996.

⁶ Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des armes incendiaires.

⁷ Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes.

⁸ Protocole relatif aux restes explosifs de guerre.

<i>Hautes Parties contractantes</i>	<i>Convention (121)</i>	<i>Article 1^{er} modifié² (82)</i>	<i>Protocole I³ (116)</i>	<i>Protocole II⁴ (94)</i>	<i>Protocole II modifié⁵ (102)</i>	<i>Protocole III⁶ (112)</i>	<i>Protocole IV⁷ (105)</i>	<i>Protocole V⁸ (87)</i>
Burkina Faso	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Burundi	✓			✓				✓
Cabo Verde	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Cambodge	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Cameroun	✓				✓		✓	✓
Canada	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Chili	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Chine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Chypre	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Colombie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Costa Rica	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Croatie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Cuba	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Danemark	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Djibouti	✓		✓	✓		✓		
El Salvador	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Émirats arabes unis	✓		✓			✓		✓
Équateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Espagne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Estonie	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
État de Palestine	✓		✓			✓		
États-Unis d'Amérique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ex-République yougoslave de Macédoine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Fédération de Russie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Finlande	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
France	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gabon	✓		✓		✓	✓	✓	✓
Géorgie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

<i>Hautes Parties contractantes</i>	<i>Convention (121)</i>	<i>Article 1^{er} modifié² (82)</i>	<i>Protocole I³ (116)</i>	<i>Protocole II⁴ (94)</i>	<i>Protocole II modifié⁵ (102)</i>	<i>Protocole III⁶ (112)</i>	<i>Protocole IV⁷ (105)</i>	<i>Protocole V⁸ (87)</i>
Grèce	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Grenade	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Guatemala	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Guinée-Bissau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Honduras	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Hongrie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Inde	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Iraq	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Irlande	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Islande	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Israël	✓		✓	✓	✓		✓	
Italie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Jamaïque	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Japon	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Jordanie	✓		✓		✓	✓		
Kazakhstan	✓		✓			✓	✓	
Koweït	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Lesotho	✓		✓	✓		✓		
Lettonie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Libéria	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Liechtenstein	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lituanie	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Luxembourg	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Madagascar	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Maldives	✓		✓		✓	✓	✓	
Mali	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Malte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Maroc	✓			✓	✓		✓	
Maurice	✓		✓	✓		✓	✓	

<i>Hautes Parties contractantes</i>	<i>Convention (121)</i>	<i>Article I^{er} modifié² (82)</i>	<i>Protocole I³ (116)</i>	<i>Protocole II⁴ (94)</i>	<i>Protocole II modifié⁵ (102)</i>	<i>Protocole III⁶ (112)</i>	<i>Protocole IV⁷ (105)</i>	<i>Protocole V⁸ (87)</i>
Mexique	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Monaco	✓		✓		✓			
Mongolie	✓		✓	✓		✓	✓	
Monténégro	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Nauru	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Nicaragua	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Niger	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Norvège	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nouvelle-Zélande	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ouganda	✓		✓	✓		✓		
Ouzbékistan	✓		✓	✓		✓	✓	
Pakistan	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Panama	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Paraguay	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pays-Bas	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pérou	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Philippines	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Pologne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portugal	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Qatar	✓		✓			✓	✓	✓
République de Corée	✓	✓	✓		✓			✓
République de Moldova	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
République démocratique populaire lao	✓		✓	✓		✓		✓
République dominicaine	✓	✓			✓		✓	✓
République tchèque	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Roumanie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	

<i>Hautes Parties contractantes</i>	<i>Convention (121)</i>	<i>Article 1^{er} modifié² (82)</i>	<i>Protocole I³ (116)</i>	<i>Protocole II⁴ (94)</i>	<i>Protocole II modifié⁵ (102)</i>	<i>Protocole III⁶ (112)</i>	<i>Protocole IV⁷ (105)</i>	<i>Protocole V⁸ (87)</i>
Saint-Siège	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Vincent-et-les Grenadines	✓		✓		✓	✓	✓	✓
Sénégal	✓				✓	✓		✓
Serbie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Seychelles	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Sierra Leone	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Slovaquie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Slovénie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sri Lanka	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Suède	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Suisse	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tadjikistan	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Togo	✓		✓	✓		✓		
Tunisie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Turkménistan	✓		✓	✓	✓			✓
Turquie	✓	✓	✓		✓		✓	
Ukraine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Uruguay	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Venezuela (République bolivarienne du)	✓		✓	✓	✓	✓		
Zambie	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓

États signataires de la Convention

Afghanistan, Égypte, Nigéria, Soudan et Viet Nam.

Annexe III

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
CCW/MSP/2015/1	Ordre du jour provisoire
CCW/MSP/2015/2 et Add.1	Programme de travail provisoire Programme de travail annoté provisoire
CCW/MSP/2015/3	Rapport de la réunion d'experts informelle sur les systèmes d'armes létaux autonomes, tenue en 2015
CCW/MSP/2015/4	Promotion de l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés
CCW/MSP/2015/5 et Add.1 (anglais seulement)	Rapport sur le Programme de parrainage au titre de la Convention sur certaines armes classiques
CCW/MSP/2015/6	Rapport de l'Unité d'appui à l'application de la Convention
CCW/MSP/2015/7	Coûts estimatifs de la Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui se tiendra sur les systèmes d'armes létaux autonomes, en 2016
CCW/MSP/2015/8 et Add.1	Coûts estimatifs de la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination Coûts estimatifs de la réunion du Comité préparatoire de la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques pouvant être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui se tiendra en 2016
CCW/MSP/2015/9	Rapport final
CCW/MSP/2015/WP.1 et Rev.1	Programme de travail annoté de la réunion informelle d'experts sur les systèmes d'armes létaux autonomes, Genève, 13-17 avril 2015
CCW/MSP/2015/WP.2	Systèmes d'armes létaux autonomes. Base de réflexion pour la réunion informelle d'experts sur les systèmes d'armes létaux autonomes, Genève, 13-17 avril 2015
CCW/MSP/2015/INF.1 et Rev.1 (anglais seulement)	Information for States parties, observer States, intergovernmental organizations and non-governmental organizations

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
CCW/MSP/2015/CRP.1	Projet de rapport
CCW/MSP/2015/INF.2 (anglais seulement)	List of participants
CCW/MSP/2015/MISC.1 (anglais seulement)	Provisional list of participants
